

S'ORIENTER, CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

FORMATION PRÉPA AVENIR 2

LA PLATEFORME MULTISECTORIELLE DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DE VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL

La finalité du dispositif « REGION FORMATION – PREPA Avenir » est de favoriser, à l'échelon d'un territoire, l'insertion des publics par la construction de parcours de formation individualisés d'accès à la qualification et à l'emploi.

À l'issue de la formation, le stagiaire aura atteint les prérequis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante et/ou les savoirs être indispensables à l'entrée dans le monde du travail.

DURÉE



Selon l'avancée de votre projet professionnel, plusieurs durées d'accompagnement sont possibles.

ORGANISATION



- Des parcours individualisés, sur mesure et adaptés à leurs besoins,
- Un accompagnement individuel, pendant et après la formation,
- Des liens avec les entreprises et les organismes de formation du territoire.

OBJECTIFS

CONSTRUIRE ET VALIDER SON PROJET PROFESSIONNEL EN :



- Découvrant plusieurs secteurs professionnels et de différents métiers dont obligatoirement deux métiers qui recrutent,
- Formalisant projet professionnel visant à terme l'acquisition d'une certification ou l'accès direct à l'emploi,
- Réalisant une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise ou en centre de formation,
- Apprenant à se connaître et en valorisant ses compétences,
- Développant sa mobilité,
- Acquérant des compétences clés (compétences en français, mathématiques, apprendre à apprendre, compétence numérique, sociale et civiques, ...) contextualisé au projet, ou un ou plusieurs domaines du certificat CléA,
- Travaillant sur les comportements en situation professionnelle et en validant les premiers gestes professionnels liés au métier visé le cas échéant,
- Mobilisant les techniques de recherche d'emploi,
- Validant son projet professionnel devant un jury

PUBLIC VISÉ



- Demandeurs d'emploi de plus de 16 ans, de niveau de formation 4 (BAC validé) maximum,
- Jeunes de plus de 16 ans sortis de formation initiale depuis moins de 6 mois,
- Personnes dans l'obligation de se reconverter professionnellement pour raison médicale, de niveau de formation supérieur à 4 (BAC),
- Demandeurs d'emploi en Contrat de Sécurisation Professionnelle, dès lors qu'aucune autre possibilité de financement n'est mobilisable,
- Personnes placées sous main de justice et dont le projet d'insertion professionnelle a été validé par le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et des services référents (Pôle Emploi ou Mission Locale).

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgés d'au moins 16 ans,
- Être volontaires et motivées pour s'inscrire dans un parcours de formation visant à terme l'insertion professionnelle,
- Avoir une maîtrise suffisante de la langue française pour suivre la formation (niveau a2),
- Avoir un état de santé stabilisé ou bénéficiant d'une prise en charge ou d'une compensation,
- Avoir levé les freins à l'entrée en formation (logement, garde d'enfant, transport, etc.),
- Pour les étrangers, avoir un titre de séjour les autorisant à travailler et leur permettant le suivi de la totalité de la formation.

FINANCEMENT



INSCRIPTION



La prestation est mobilisée exclusivement sur prescription du conseiller à l'emploi.

Accès PMR - Personne à mobilité réduite

Nous contacter pour faciliter votre arrivée et le déroulement de votre formation

